



SOCOTEC BELGIUM ASBL

6281

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport : 23/16-66-60/05		,		
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Celtt College - Selfing				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite : La e Ses MHLTYLS, 29-4	16 7	Lleux		
Date de visite : La Colo Références clien				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :		/		
Tension d'utilisation : A □3N400 V □3x230V □2x230V □1N400V Nombre de tableaux : ✓ nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		7		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.	
Etat du matériel électrique installé		¥		
Mesures de protection contre les contacts directs		¥		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		1		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		1		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		X	
	12			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	6	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : PAS	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	ashi	
Manquements / Notes :	de ragent dec	O I LO DELGIGINI	asul.	
and the first of t	SOL TOTAL SECTION			
Vous ANN exe	0 8077 00 Ø			
AL A MARKET BE SEEDED. IN SECURIO, IN CONTROL OF SECURIOR	## + 10 + 10 + 10 + 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	NEW NO. 120 (\$25.2) (\$25.29)		
98 208 × 0 × 60 0000 00 0 0 0 0000000 00 00 0 0 000000		n n og denemer og a s		
The street resident for a full contract of the	to the expenses	0.00 36660000 30 0.0		
<u>Conclusion</u> :			RAI	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le déla prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
om et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBÉ,	pour	. ccophon .	15 -	

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

8

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico

SOCOTEC



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0446 23/1606 60/05	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants:	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
\square Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	500
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	he
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Moseure de plan de l'installation **Albreure de fectionne de Tesse ** L'installation **L'Abreure de fectionne de Tesse ** L'installation	4
from electrique à reconste b'ennes au de gun le coffret dans les rigles de l'ART de Juillout le R. G. I. E.	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
	71/fr)/0609-V1